



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

Marques et labels

Les signes de qualité (marques/labels) définissent des exigences spécifiques pour des produits authentiques. Ainsi, les marques régionales garantissent la traçabilité des produits de proximité, reflet d'un savoir-faire ancestral.

L'OIC accompagne les propriétaires de marques et labels dans la mise en œuvre de la certification pour assurer la protection et la crédibilité de leur signe de qualité.

L'OIC garantit le respect des exigences fixées par des contrôles, des inspections et des vérifications des systèmes de traçabilité mis en place.



Nos activités :

